COLLECTION DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DIRIGÉE PAR FABRICE PICOD

## Colloques

Les entreprises face au nouveau droit des pratiques anticoncurrentielles:

Le règlement n° 1/2003 modifie-t-il les stratégies contentieuses?

Sous la direction de

Laurence Idot **Catherine Prieto** 



## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Allocation d'ouverture, par M. Pena	1
Rapport introductif, Réforme, décentralisation et stratégies d'entreprises,	
Laurence IDOT	5
PARTIE 1.	
L'ENTREPRISE VICTIME	
D'UNE PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE	
Modérateur:	
Laurence Idot	
Λ	
CHOISIR LA VOIE PROCÉDURALE	
LA PLUS ADÉQUATE :	
AUTORITÉ NATIONALE DE CONCURRENCE (ANC)	
OU JUGE DE DROIT COMMUN?	
La situation en droit français, par Chantal Momège	25
La situation au Royaume-Uni, par Philippa Watson	39
La situation en Espagne, par Santiago Martinez-Lage	45
Débat, 1 <sup>ère</sup> table ronde	49
В.	
LE PLAIGNANT FACE	
AU RÉSEAU EUROPÉEN	
DE CONCURRENCE	
Le plaignant face au réseau européen de concurrence. Présentation générale, par	1002
Céline GAUER et Pauline LE More.	59
La perspective britannique : le traitement des plaintes à l'Office of Fair Trading (OFT), par Marie-Barbe GIRARD	71
Le système allemand, par Konrad Ost	71
Observations sur le système français, par Thierry Dahan	
Débat, 2ème table ronde	85
	93

	PAGES
C.	
OPTIMISER LA VOIE PROCÉDURALE DU JUGE DE DROIT COMMUN	
Modérateur:	
${ m F.~J_{ENNY}}$	
1° LE JUGE DE DROIT COMMUN, JUGE DE LA CONCURRENCE : RÉALITÉ DES OBSTACLES ET ADÉQUATION DES POUVOIRS	
Présentation générale, par Sylvaine Poillot Peruzzetto	103
Commentaire, La vision d'un juge français, par Jacqueline Riffault-silk	135
La situation en Allemagne, par Josef Drexl	141
Débat	157
$2^{\circ}$ L'arbitrage est-il une alternative viable ?	
Présentation, par Christoph LIEBSCHER	163
Commentaire, par Laurence Idot	173
Débat	177
3° QUE PENSER DE LA VOLONTÉ DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPER LES ACTIONS PRIVÉES EN DROIT DE LA CONCURRENCE AU REGARD DES EXPÉRIENCES ACTUELLES	
Le développement des actions privées en droit communautaire de la concurrence, par Céline GAUER	179
TABLE RONDE	
as a second of the second of t	
Le développement des actions privées en droit de la concurrence. Un autre point	
de vue, par Anne Wachsmann	189
Commentaires, par Jean-Pierre Gasnier et François Maurel.	211
PARTIE 2.	
L'ENTREPRISE AUTEUR	
DE LA PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE	
${f Mod\'erateur}$ :	
I. Riffault-Silk	
Α.	
ANTICIPER LA PROCÉDURE	
Présentation, par Jean-Bernard BLAISE	231
	231

TABLE DES MATIÈRES	331
	PAGES
Commentaires, par, Philippa Watson et Santagio Martinez-lage	243
Débat	247
*	
В.	
ATTENUER L'ISSUE DE LA PROCÉDURE	
1° Echapper à l'amende ou la diminuer. Les programmes de cléme	NCE
Les programmes de clémence, par Catherine Prieto et Jean-Christophe Roda	259
Commentaires, par Thierry Dahan et Marie-Barbe GIRARD	281
Débat	289
2° Rendre acceptable un accord ou une position dominante en «négociant» un engagement avec une Autorité nationale de concurrence	
Présentation, par Anne Wachsmann	295
Table ronde	311
***	
Postface	319

## Les entreprises face au nouveau droit des pratiques anticoncurrentielles:

Le règlement n° 1/2003 modifie-t-il les stratégies contentieuses?

En instituant un réseau regroupant la Commission et les autorités nationales de concurrence au sein duquel les cas sont attribués et les informations échangées et en renforçant le rôle des juges nationaux, le règlement no 1/2003 a profondément modifié le système de mise en œuvre des articles 81 et 82 CE. Les bouleversements inhérents au fonctionnement en réseau ont été accentués par le développement concomitant de nouvelles procédures, telles que les procédures de clémence, d'engagements... Parallèlement, des réformes sont en cours pour accentuer le rôle du juge de droit commun, qui tient une place centrale depuis la réforme, notamment en permettant aux victimes de pratiques anticoncurrentielles de demander plus facilement des dommages et intérêts. Tenant compte de ces mutations profondes, les travaux de ce colloque ont porté sur les incidences pratiques de ces évolutions pour les entreprises. Les stratégies contentieuses, qu'il s'agisse de celles des victimes des pratiques anticoncurrentielles ou des auteurs de ces dernières, ont ainsi été revues à la lumière de ce nouveau contexte.

ISBN : 2-8027-2216-6

